



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 AVRIL 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DATE DE CONVOCATION

31 MARS 2016

DATE D’AFFICHAGE

11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	17
Présents	14
Votants	17

L’An deux mil quinze, le sept avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Patrice CHIFFOLOT, Maire.**

Etaient présents :

M. Michel BOBIO, M. Sébastien COLAS, M. Laurent COQUELET, Mme Anne-Sylvie CUISINIER, Mme Valérie DECHAENE, Mme Martine DEMAURE, M. Joël ESTIVALET, Mme Maryline GIRAUDET, Mme Agnès HUBLART, Mme Valérie LEVEQUE, M. Gérald NICOLAÏ, M. Julien SCHUNCK, Mme Isabelle TORRES.

Absents excusés :

Mme Céline BISOTTI (donne pouvoir à Mme LEVEQUE Valérie), M. Stéphane LELIEVRE (donne pouvoir à M. COQUELET Laurent), Mme Christelle ROLLAND (donne pouvoir à M. COLAS Sébastien)

A été nommée secrétaire :

Mme Agnès HUBLART

ACTE RENDU EXECUTOIRE
 APRES DEPOT EN PREFECTURE
 LE 13 AVRIL 2016

Approbation du compte rendu de la séance du 01/03/2016

Le Conseil Municipal
 Après en avoir délibéré, à l’unanimité(*),

- **ARRETE** comme suit les résultats du compte administratif 2015 dressé par M. CHIFFOLOT Patrice, Maire,

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		102 993.87 €		122 378.35 €		225 372.22 €
Opérations de l’exercice	1 053 370.68 €	1 115 767.43 €	174 409.58 €	371 550.84 €	1 227 780.26 €	1 487 318.27 €
TOTAUX	1 053 370.68 €	1 218 761.30 €	174 409.58 €	493 929.19 €	1 227 780.26 €	1 712 690.49 €
Restes à réaliser			50 000.00 €		50 000.00 €	
TOTAUX CUMULES	1 053 370.68 €	1 218 761.30 €	224 409.58 €	493 929.19 €	1 277 780.26 €	1 712 690.49 €
RESULTATS DEFINITIFS		165 390.62 €		269 519.61 €		434 910.23 €

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.
- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - Report en fonctionnement (R002) 165 390,62 €
 - Affectation en réserves d'investissement (R 1068) 0,00 €
- **DECIDE** d'accorder une subvention aux associations énumérées ci-après :

65738	Caisse des écoles	5 500 €
	Noël Ecole école maternelle	200 €
	Noël Ecole école élémentaire	300 €
	Sorties éducatives école maternelle	810 €
	Sorties éducatives école élémentaire	2 750 €
	BCD Ecole maternelle	540 €
	BCD Ecole élémentaire	900 €

657362	CCAS	5 500 €
	CCAS	5 500 €

6574	Autres associations	7 200 €
	Divers	830 €
	Fanfare de QUETIGNY	550 €
	FNACA	50 €
	Prévention routière	20 €
	Tilles Football Club	800 €
	CLUB POUR TOUS	800 €
	Anciens Maires et Adjointes de CO	100 €
	TELETHON	450 €
	COUTERNON ENSEMBLE	500 €
	Collège J. ROSTAND – Ecole Ouverte	500 €
	SPA des Cailloux & RAPAPPEL	750 €
	ADAPEI 21	50 €
	Couternon Pêche Loisirs	200 €
	RPE (Noël)	100 €
	Gaule de COUTERNON	800 €
	INDIGO	300 €
14 juillet	400 €	

- **DECIDE**, d'APPLIQUER UNE HAUSSE DE 1% à l'ensemble des taxes, à savoir :
 - Taxe d'habitation : 9,48 %
 - Taxe Foncier bâti : 15,99 %
 - Taxe Foncier non bâti : 34,17 %
- **VOTE** le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre à 1 234 099 € en section de fonctionnement et à 522 355 € en section d'investissement.
- **ARRETE** les résultats du compte administratif « Eau Potable » 2015.
- **DECLARE** que le compte de gestion « Eau Potable » dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.
- **VOTE** le budget primitif 2016 de COUTERNON EAU POTABLE sans aucune inscription budgétaire compte tenu de la gestion en concession.
- **ARRÊTE** les résultats du compte administratif « Assainissement » 2015, lequel peut se résumer ainsi :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	0.00 €	0.00 €
RECETTES	8 830.03 €	0.00 €
RESULTATS de l'exercice	8 830.03 €	0.00 €
Excédent 2014 reporté	29 978.31 €	0.00 €
Excédent global de clôture	38 808.34 €	0.00 €

- **DECLARE** que le compte de gestion « Assainissement » dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.
- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation 2015 comme suit :

Report en exploitation (R002)	38 808.34 €
-------------------------------	-------------
- **VOTE** le Budget Primitif 2016 de COUTERNON ASSAINISSEMENT qui s'équilibre à 45 830 € en section d'exploitation et à 30 830 € en section d'investissement.
- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de COUTERNON à un groupement de commandes portant sur la fourniture de repas en liaison froide.
- **APPROUVE** le projet de pose de bordures de trottoirs sur une portion d'environ 160 ml située côté impair de la rue de Bourgogne suivant un coût prévisionnel de 13 500 € HT (annule et remplace la délibération du 01/03/2016).

(*) Monsieur Le Maire se retire au moment du vote des différents comptes administratifs.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Séance levée à 23 heures 15.

Fait à COUTERNON, le 11 avril 2016

Le Maire,

Patrice CHIFFOLOT